



Commune d'AVEIZIEUX  
LOIRE en RHÔNE-ALPES

ARRÊTE DU MAIRE N° 2023 - 006 .

Le Maire de la Commune d'AVEIZIEUX (Loire)

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant que le terrain de sports situé 1 rue du Stade est rendu impraticable suite aux intempéries de ces derniers jours, et qu'il représente des risques d'accident pour les joueurs,

### ARRETE

Article 1er – Toutes les compétitions sportives sont interdites en période d'intempéries, sur le stade situé 1 rue du stade, les 28 et 29 janvier 2023 .

Article 2 – ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Sous-Préfet de MONBRISON
- Fédération Française de Football de la Loire
- Monsieur le Président ASA

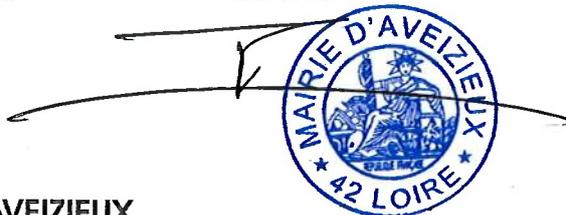
Fait à AVEIZIEUX, le  
Le Maire – Sylvain DARDOULLIER



Mr le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, compte tenu de sa réception en Sous-Préfecture le 28 janvier 2023 et de la publication le 28 janvier 2023
- précise que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Sylvain DARDOULLIER - Maire



**Mairie d'AVEIZIEUX**

1 rue des Erables – 42330 AVEIZIEUX

Téléphone 04 77 94 00 12 – Fax 04 77 94 11 10

E mail : [mairie@mairieaveizieux.fr](mailto:mairie@mairieaveizieux.fr) – Site : [mairie-aveizieux.fr](http://mairie-aveizieux.fr)